



AIDEZ LE DÉPARTEMENT À LUTTER CONTRE LES MOUSTIQUES !



Depuis plus de 50 ans, le Département de la Charente-Maritime lutte contre les moustiques. Afin de limiter les nuisances provoquées par ces insectes, des interventions préventives biologiques sont mises en œuvre tout au long de l'année dans le cadre d'un arrêté préfectoral (Cf. arrêté du 15 juillet 2024).

Les moustiques participent à l'équilibre de la biodiversité ; néanmoins, malgré la régulation des espèces agressives pour l'Homme, leur présence résiduelle est ponctuellement possible à proximité des zones humides, et peut-être plus marquée à certaines périodes de l'année.

Pour nous aider à améliorer notre service, merci de nous partager votre perception de la présence des moustiques.



Aucun moustique



Présence de moustiques
sans gêne ou gêne supportable



Trop de moustiques
Nuisance insupportable



Pour plus de renseignements et de conseils : demoustication.charente-maritime.fr

